

Département De la Drôme  
COMMUNE DE SAINTE JALLE

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**Du 31 Mars 2025**  
*Portant police de circulation*  
*à SAINTE JALLE*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-JALLE,**  
Code collectivité : 26306

Nous, Marie-Noëlle ARMAND, Maire de SAINTE JALLE,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les pouvoirs généraux de police des Maires en matière de circulation et stationnement à l'intérieur de l'Agglomération,

**Considérant les travaux de passage de la fibre optique dans les poteaux déjà existants ;**

**Considérant que les travaux sont prévus pour une durée de 60 jours à compter du 15 Avril 2025 ;**

Vu la demande présentée le 31 Mars 2025 par l'entreprise Tres60 France 225 Rue Marcel Valerien 84350 COURTHEZON représentée par Monsieur Hugo MOTA

**ARRÊTE**

**Article 1** : Il n'y a pas de déviation de circulation, ni de fermeture de voies, ni d'empiètement de chaussée pour ces travaux prévus mais un balisage de chantier par l'utilisation de cônes de signalisation ; de panneaux de sécurité et de gyrophares. Ces travaux sont prévus sur la D 250 de la commune **à partir du 15/04/2025 à 08 h 00 pour une durée de 60 jours calendaires.**

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire qui devra également s'assurer de la sécurité des éventuels piétons.

**Article 3** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté sera :

- affiché et publié, conformément à la réglementation en vigueur,
- notifié à l'entreprise Tres60 France 25 Rue Marcel Valerien 84350 COURTHEZON
- notifié à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Rémuzat

Sainte-Jalle, le 31 Mars 2025  
Marie Noëlle ARMAND, Le Maire

